

## Édito

Alors que, nous sommes encore éprouvés par la crise H5N8 2020-2021 qui avait une nouvelle fois frappé de plein fouet le Sud-Ouest, la filière foie gras mettait progressivement en place, dès juillet 2021, l'ensemble des mesures fortes listées dans la Feuille de route par le Ministère et à laquelle tous les acteurs des filières avicoles avaient contribué et adhéré. Une nouvelle ombre venue d'Europe du Nord sous la forme d'un recombinaut H5N1 HP s'est abattue sur nos filières avicoles. Une nouvelle crise en 3 vagues successives et aux conséquences vertigineuses pour toutes les filières avicoles et en particulier pour les filières palmipèdes, premières victimes de ce virus, nous oblige une nouvelle fois à remettre toute l'organisation de la production en question.

Une filière organisée pour lutter contre les différentes crises sanitaires. La télédéclaration des mouvements sur les bases professionnelles (Bd Avicole et Atm Avicole): toute personne qui élève des volailles en vue de leur commercialisation ou celles de leurs produits (viande et œufs) doit déclarer ses mouvements d'animaux. Le bon respect de ces démarches est in-

dispensable pour lutter contre l'influenza aviaire, sans oublier le respect des mesures biosécurité.

Le lancement dès la fin de la 1<sup>ère</sup> vague d'un important travail d'analyse épidémiologique par l'ANSES et la DRAAF NA en collaboration avec l'interprofession et d'une réflexion entre filières au sein de l'Organisme à Vocation Sanitaire pour repenser l'organisation hivernale de la production, sans oublier la piste vaccinale a été mis en œuvre.

Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'été. Si ils sont concluants, la campagne pourrait techniquement démarquer l'hiver prochain. Mais du fait des procédures de mise sur le marché et selon le calendrier officiel, il faudra tout de même attendre l'hiver 2023-2024.

Le Plan Adour permettant la dédensification de certaines zones denses en Galliformes et palmipèdes du 15 décembre au 15 janvier a vu le jour.

En 2023, le CIFOG et le FMSE débloqueront un fonds sanitaire de 4 millions d'euros, une nécessaire indemnisation des éleveurs

de palmipèdes en zones indemnes.

L'État conscient des enjeux économiques a continué l'accompagnement des exploitations par des indemnisations. Soulignons des prises en charge de cotisations sociales par la MSA.

Le dispositif des demandes de solde de pertes de production attendu par les éleveurs est ouvert du 14 décembre au 24 février 2023.

N'oublions pas l'engagement des producteurs sur l'adaptabilité de leurs pratiques dans leur quotidien pour obtenir une production de qualité, en passant par les formations biosécurité et Référent bien-être animal. Les ambitions de la filière sont de continuer notre production en s'adaptant aux demandes sociétales.

Continuons à produire, protégeons collectivement nos filières avicoles. Le Foie gras et les volailles festives feront honneur sur nos tables pour cette fin d'année.

**Nathalie Gourdon**

Présidente de la Commission Palmipèdes/Volailles de la Chambre d'Agriculture.

## Une crise sanitaire mondiale historique : toutes les espèces de volailles touchées et 35 pays européens concernés.

# 1400

C'est le nombre de foyers d'épizootie d'influenza aviaire en France.



# - 35 %

C'est la baisse historique de la production de foie gras par rapport à 2021, selon le CIFOG.

Après la crise de l'an dernier, la profession a décidé de produire moins de canards par endroits (mise en place du Plan Adour) et d'imposer le confinement des volailles quand le risque est élevé, ce qui est le cas depuis début novembre 2022.

### National

La filière française du Foie Gras a été victime, au même titre que les autres filières avicoles dans le monde, d'une épizootie d'influenza aviaire aussi violente qu'inattendue. Tous les types d'élevages et toutes les espèces ont été concernés. La France a totalisé près de 1400 foyers. L'épizootie a entraîné la disparition de 17,3 millions de volailles sur le territoire, dont 3,8 millions de canards dans la filière Foie Gras. S'ajoutent à cela 6 millions de canards qui n'ont pas été mis en place.

En effet, après le Sud-Ouest lourdement touché dès l'hiver 2021, le virus s'est propagé fin février pour la première fois aux Pays de la Loire, zone stratégique pour la filière. Si le bassin des Pays de la Loire produit 20 % du Foie Gras de France, il concentre en effet 100 % de la génétique mondiale et plus de 70 % des canetons destinés à la filière Foie Gras en France.

Près de 90 % des reproducteurs de ce bassin ont été décimés et ce capital mettra de longs mois avant de se reconstituer. Le rôle des élevages dans cette région est donc déterminant pour le repeuplement du Sud-Ouest. La situation ne pourra revenir à la normale que dans le courant du second semestre 2023.

Selon le CIFOG, la production de foie gras va connaître une nouvelle baisse historique pour atteindre - 35 % par rapport à 2021

(et - 43 % par rapport à la dernière année de référence de 2020). La France a produit 11 674 tonnes de foie gras en 2021, contre 16 764 tonnes en 2019 et 19 242 en 2015.

## Régional

7 départements de Nouvelle-Aquitaine ont été touchés par cette nouvelle épizootie (Corrèze, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres et Haute-Vienne). Au cumul, il a été totalisé 421 foyers pour ces 7 départements dont 324 en palmipèdes.

Il faut noter que la région a subi deux crises en une: la première vague (fin 2021/début 2022) pour les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et le Gers et la deuxième vague (avril 2022) pour la Corrèze, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Deux-Sèvres et la Haute-Vienne.

Pour aider les producteurs à suivre la réglementation, un mémo a été édité et différé

rentes fiches techniques leur ont été mises à disposition: plan d'urgence, consignes d'attrapage, critères d'alertes IA, mesures à prendre en cas de suspicion IA.

## Départemental

Avec 73 foyers (dont 56 en palmipèdes) et 28 exploitations dépeuplées, le département des Pyrénées-Atlantiques a été à nouveau impacté par cette nouvelle épizootie.

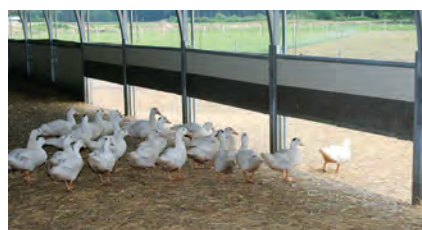
Les mises en place de canetons et l'activité d'engraissement sont en baisse malgré les mises en place de canetons femelles pour pallier au manque. La baisse de production devrait atteindre 40 % essentiellement dû au fait que les remises en place dans les bâtiments d'élevage n'ont pu être que partielle.

Parallèlement à cette baisse de production, les professionnels de la filière foie gras doivent également faire face à une hausse généralisée des coûts de production.

Selon nos estimations, il faut s'attendre à une hausse des charges opérationnelles hors alimentation de +13 % en moyenne réparties sur les différents postes que sont les canetons, le gaz, l'électricité, les travaux par tiers ou encore le transport. La hausse de la charge alimentation est, quant à elle, compensée par l'indexation des prix de reprise.



## Les travaux menés par la filière pour limiter la diffusion du virus



### PLAN ADOUR

Cette proposition de feuille de route professionnelle fait suite aux réunions de concertation organisées:

- Par l'association ASAVI, section avicole de l'Organisme à Vocation Sanitaire en Nouvelle-Aquitaine. Elle regroupe en son sein les Chambres d'Agriculture, l'interprofession nationale des Palmipèdes Gras (CIFOG) et l'Association Régionale des Volailles du Sud-Ouest (AIRVOL).

- Par les Chambres d'Agriculture avec les associations représentant les producteurs indépendants.
- Par la commission sanitaire du CIFOG, instance très large réunissant les acteurs de la filière (accoureur, producteurs, entreprises, intervenants, syndicats agricoles, vétérinaires,...).
- Par l'assemblée générale de l'AIRVOL

Le plan d'actions proposé dans ce document s'articule autour des thématiques suivantes :

- Communiquer sur l'obligation de déclaration, de géolocalisation et enregistrement des mouvements.
- Assurer la mise en œuvre de l'évaluation annuelle de l'observance de la biosécurité dans les exploitations.
- Mettre en place, dans chaque exploitation, le plan de biosécurité y compris le plan

d'urgence en cas de contamination.

- Corriger les failles de biosécurité identifiées chez les intervenants en élevage.
- Mettre en œuvre un plan complémentaire de protection sur les communes les plus densément peuplées en palmipèdes et gallus.

### VACCINATION

(état des lieux à fin octobre 2022)

- Expérimentations en cours effectuées sur 4 lots de canards.
- Conclusions favorables: absence de réaction locale ou systémique secondaire à la vaccination & absence de signes cliniques (co-morbidité ou IAHP).
- Résultats préliminaires de la réponse sérologique et des virus d'épreuve pour fin 2022.
- Rapport définitif pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Parallèlement à ces expérimentations, l'ANSES a été saisi pour élaborer une stratégie vaccinale avec plusieurs sujets mis à l'expertise :

- Évaluer la disponibilité des vaccins et leurs conditions d'utilisation à l'automne 2022.
- Évaluer la pertinence et les modalités de mise en place d'une stratégie vaccinale chez les galliformes pour la prochaine saison.
- Recommandations pour l'élaboration d'un plan national de vaccination, en tenant compte des spécificités techniques (palmipèdes gras et maigres, galliformes) et géographiques (ZRD) de la filière avicole française.
- Ces expertises permettront l'élaboration du Plan National de Vaccination qui devra être présenté à la Commission Européenne et aux États Membres avant validation et application.

## Ambitions filière

À très court terme, à fin 2022, il faut que les consommateurs aient du foie gras sur leur table pour les fêtes de fin d'année. Le CIFOG assure qu'il y aura de la disponibilité mais il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour en acheter.

Aussi, pour pouvoir assurer que la production survive suite à toutes ces perturba-



tions, les professionnels de la filière doivent absolument protéger le segment de l'ac-couvage. La dernière épizootie ayant soulevé un nouveau problème : la dépendance nationale (et internationale) au territoire des Pays de la Loire qui représente 100 % de la génétique mondiale et qui fournit plus de 70 % du potentiel de reproduction pour le canard mulard.

Sur les exploitations, malgré les efforts réalisés sur la gestion sanitaire des ateliers, l'espoir repose sur les résultats de l'expérimentation vaccinale afin de ne plus

avoir cette épée de Damoclès au-dessus de la tête chaque hiver.

Enfin, un autre chantier est en train d'être mené par les organisations de production : le renouvellement des générations. En effet, au vu de la pyramide des âges des producteurs de la filière, un certain nombre d'exploitants va faire valoir ses droits à la retraite d'ici à 5 ans. Divers programmes sont mis en place pour attirer des jeunes agriculteurs avec pour ambition de retrouver des volumes de production en adéquation avec la demande des marchés.